
Compte financier 2024

Délibération n°2025 - 05

P.J. : Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, des dépenses par destination, de l'équilibre financier, des opérations pour compte de tiers, de la situation patrimoniale, du plan de trésorerie et des opérations pluriannuelles

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **Emplois de l'organisme :**

994,18 ETPT	
○ Dont emplois sous plafond :	943,82 ETPT
○ Dont emplois hors plafond :	50,36 ETPT

- **151 974 589,14 € d'autorisations d'engagement :**

91 805 750,83 €	
○ Personnel	
○ Fonctionnement	26 656 897,80 €
○ Intervention	22 684 355,30 €
○ Investissement	10 827 585,21 €

- **155 036 113,93 € de crédits de paiement :**

91 788 829,64 €	
○ Personnel	
○ Fonctionnement	25 802 320,02 €
○ Intervention	23 516 412,25 €
○ Investissement	13 928 552,02 €

- **151 839 020,67 € de recettes**

- **3 197 093,26 € de solde budgétaire (déficit)**

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

○	Variation de la trésorerie	- 2 834 183,32 €
○	Résultat patrimonial	4 743 113,38 €
○	Capacité d'autofinancement	11 296 776,56 €
○	Variation du fonds de roulement	- 2 631 600,42€

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de - 3 197 093,26 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU
Présidente du Conseil d'administration